Bordereau attestant l'exactitude des informations - SALON DE PROVENCE - 1304 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/09/2025 - B2025/005999 - 2019 B 00487 - 828 404 905 - A CASA VECHJA

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	3 185	2 297	888	1 640	752-	45.85-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	32		32	32		
	Total II	3 217	2 297	920	1 672	752-	44.98-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises				520 537	520 537-	100.00-
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	5 778		5 778	212	5 566	NS
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	520 182		520 182	1 527	518 655	NS
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	525 960		525 960	522 276	3 685	0.71
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	529 177	2 297	526 880	523 948	2 933	0.56

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
03 SEP. 2025
SALON-DE-PROVENCE

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500)	500	500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	50	50		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	101 066	68 882	32 184	46.72
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	40 686	32 184	72 869	226.42
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	60 930	101 616	40 686-	40.04-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	462 666	419 536	43 130	10.28
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 915	1 752	163	9.31
	Dettes fiscales et sociales		263	263-	100.00-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 370	782	588	75.21
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	465 950	422 332	43 618	10.33
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	526 880	523 948	2 933	0.56
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	465 950	422 332		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2023 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	664 000		664 000	510 000	154 000	30.20
Production vendue de biens						
Production vendue de services	13 105		13 105		13 105	
Chiffre d'affaires NET	677 105		677 105	510 000	167 105	32.77
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			23	1	22	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			677 128	510 001	167 127	32.77
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			21 191	532 351	511 160-	96.02-
Variation de stock (marchandises)			520 537	207 623-	728 160	350.71
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			49 888	47 067	2 821	5.99
Impôts, taxes et versements assimilés			9 273	7 191	2 082	28.95
Salaires et traitements			84 000	74 932	9 068	12.10
Charges sociales			32 088	17 480	14 608	83.57
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			752	740	12	1.62
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			85	0	85	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			717 814	472 138	245 676	52.03
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			40 686-	37 863	78 548-	207.45
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	40 686-	37 863	78 548-	207.45-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		5 679	5 679-	100.00-
Total des produits (I+III+V+VII)	677 128	510 001	167 127	32.77
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	717 814	477 817	239 997	50.23
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	40 686-	32 184	72 869-	226.42-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire d'une SARL

SARL A CASA VECHJA
Société A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital de 500 euros
Siège social : *90 avenue Ferdinand de Lesseps 13760 Saint Cannat*
RCS *de Salon de Provence n ° 828 404 905*

Assemblée générale ordinaire du 15 Aout *2025 d'approbation des comptes 2024*

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
03 SEP. 2025
SALON-DE-PROVENCE

A *: 90 avenue Ferdinand de Lesseps 13760 Saint Cannat*
Le 15*/08/2025*
A *18* heures

Les associés se réunissent sur convocation de la présidence envoyée en lettre recommandée avec demande d'accusé de réception le 21/04/25. Il a été établi une Feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présents :

Steven Guiragossian détenant *50% des* parts sociales
Anna Damoune détenant 50% des parts sociales

Les associés présents disposent de *500* parts sociales sur les 500 formant le capital de la société.
Monsieur *Guiragossian Steven* préside la séance en qualité de gérant associé.
Le Président constate que les associés possèdent ensemble au moins le quart des parts sociales. S'agissant d'une première convocation, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.
Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :
- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.
Ils ont été tenus à sa disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.
L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Approbation des compte 2024 ;
- Affectation du résultat;

Le président donne lecture du rapport de la Gérance.

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire d'une SARL

SARL A CASA VECHIA
Société A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital de 500 euros
Siège social : 90 avenue Ferdinand de Lesseps 13760 Saint Cannat
RCS de Salon de Provence n ° 828 404 905

Assemblée générale ordinaire du 15 Août 2025 d'approbation des comptes 2024

A : 90 avenue Ferdinand de Lesseps 13760 Saint Cannat
Le 15/08/2025
A 18 heures

Les associés se réunissent sur convocation de la présidence envoyée en lettre recommandée avec demande d'accusé de réception le 21/04/25. Il a été établi une Feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présents :

Steven Guiragossian détenant 50% des parts sociales
Anna Damoune détenant 50% des parts sociales

Les associés présents disposent de 500 parts sociales sur les 500 formant le capital de la société.
Monsieur Guiragossian Steven préside la séance en qualité de gérant associé.
Le Président constate que les associés possédent ensemble au moins le quart des parts sociales. S'agissant d'une première convocation. le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.
Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :
- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte des résolutions proposées.
Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.
Ils ont été tenus à sa disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.
L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnait la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Approbation des comple 2024 ;
- Affectation du résultat;
Le président donne lecture du rapport de la Gérance.

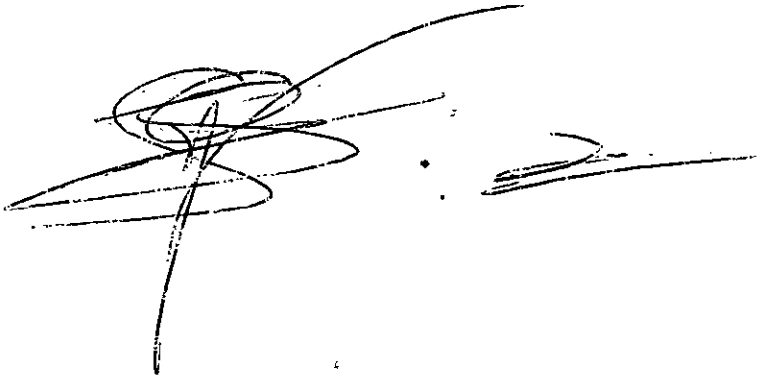
Une discussion sans débat s'engage.
Plus personne ne demandant plus la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première décision :
Les associés approuvent les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
se soldant par *un déficit* de 40 686 euros.

Deuxième décision :
Conformément à la loi et aux statuts, cette perte est affectée au compte « report à nouveau » lequel se trouve ainsi porté à 40 686 euros.
Il est rappelé que les réserves, restent inchangées et se montent à 101 066€.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidence et les associés présents.

Fait à *Saint Cannat*
Le 15*/08/2025*



Une discussion sans débat s'engage.
Plus personne ne demandant plus la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première décision :
Les associés approuvent les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 se soldant par un déficit de 40 686 euros

Deuxième décision :
Conformément à la loi et aux statuts, cette perte est affectée au compte « report à nouveau » lequel se trouve ainsi porté à 40 686 euros.
Il est rappelé que les réserves, restent inchangées et se montent à 101 066€.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par la présidence et les associés présents.

Fait à Saint Cannat
Le 15/08/2025